



Extrait des délibérations

du Conseil de la
Collectivité européenne
d'Alsace

N° CD-2021-1-1-06

Séance du samedi 2 janvier 2021

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSEE :

Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel

ABSENTE :

Mme BUFFET Françoise

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article R.2162-24 du Code de la Commande Publique,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace
- VU l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Elit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

TITULAIRES

- M. VOGT Pierre
- M. ERBS André
- Mme THOMAS Nicole
- Mme VALLAT Marie-France
- Mme BEY Françoise

SUPPLEANTS

- M. MUNCK Marc
- M. ZAEGEL Sébastien
- M. BURGER Etienne
- Mme GROFF Bernadette
- Mme KEMPF Suzanne

Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours de la Collectivité européenne d'Alsace,

Elit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

TITULAIRES

- M. VOGT Pierre
- M. ERBS André
- Mme THOMAS Nicole
- Mme VALLAT Marie-France
- Mme BEY Françoise

SUPPLEANTS

- M. MUNCK Marc
- M. ZAEGEL Sébastien
- M. BURGER Etienne
- Mme GROFF Bernadette
- Mme KEMPF Suzanne

Prend acte que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant préside à titre permanent l'ensemble des commissions précitées.

Prend acte que les présidents de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public seront désignés par arrêté.]

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité